

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui s'est tenue le 12 décembre 2022, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 280 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie de la route Saint-Philippe, une partie de la rue Saint-André et la rue Sauveur-Patry pour la saison hivernal 2022-2023

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, 241, rue Principale à Saint-Alban par toute personne intéressée.

Donné ce 15 décembre 2022



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web www.st-alban.qc.ca, le 15 décembre 2022

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 15 décembre 2022



Mélodie Couture-Montmeny,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

